

Programme d'équité salariale ou réalisation du maintien de votre exercice

L'implantation d'un programme en équité salariale ou encore le maintien de votre exercice sous une formule « clés en main » impliquera la réalisation des activités suivantes :

- Préparation
 - Familiarisation avec la démarche
 - Analyse préliminaire des documents pertinents, tels que :
 - Organigramme
 - Liste des employés avec le titre d'emploi
 - Structure salariale
 - Convention collective
- Identification des catégories d'emplois et répartition des prédominances selon la réalité actuelle
- Conception ou adaptation des outils d'évaluation
 - Choix des facteurs et sous-facteurs et leur définition
 - Adaptation ou rédaction du questionnaire d'analyse de poste
 - Grille de pondération
 - Formulaire d'évaluation
- Descriptions des catégories d'emplois
 - Rédaction et ou mise à jour des descriptions d'emplois pour chacune des catégories d'emploi
 - Validation et correction des descriptions
- Évaluation des catégories d'emploi
 - Instauration d'une méthode de validation des catégories d'emplois
 - Hiérarchisation des catégories d'emplois
 - Comparaison des catégories à prédominance féminine avec les catégories à prédominance masculine
 - Estimation des écarts salariaux
 - Calcul des ajustements
- Rédaction du programme d'équité salariale
- Rédaction des documents servant aux fins de la période d'affichage prévue à la loi

La réalisation des étapes suivantes est également incluse dans cette démarche :

- Établissement d'un plan de communication par programme.
- Présentation d'un rapport préliminaire à l'administration.
Ce rapport donnera le portrait actuel de la situation ainsi que le montant à déboursier par programme. Ce premier rapport sera préparé uniquement avec les représentants de l'employeur.
- Présentation d'un rapport final.
Si l'employeur est satisfait du rapport préliminaire, un comité sera mis sur pied et formé. Tous les outils d'évaluation, les descriptions d'emploi ainsi que le rapport final devront être validés par ce dernier.
- Activités de coaching.
Tout au long du mandat, nous pourrons vous apporter une aide-conseil, et ce, jusqu'à l'acceptation du rapport final.

Les activités suivantes pourraient également être réalisées à la demande du client. Elles sont offertes sous un volet optionnel. Il pourrait s'agir notamment :

- Formation du comité d'équité salariale ou de maintien
- Participation et animation des rencontres de comité

Et finalement, le client pourrait acquérir **un logiciel** spécialement conçu pour mettre à jour les différentes données relatives à l'exercice d'équité salariale et ainsi procéder de façon autonome à la réalisation de son maintien pour les prochaines années.